

M. Gromin
98. 28. 1755

Honneur. C^{opie}.

Vos deux Lettres se sont suivies de si près, qu'elles m'ont donné sujet de douter quasi en mesmes temps à ce qu'il a pleu à la Reine me comander sous le regard des Cap^{tes} Moore et Garret, et autres officiers. Comme j'ay fait avec ce que j'y dois de très humble respect à des ordres qui mes viennent de si haut lieu. (Moy qui en tout ce qui regarde le service et la bonne Volonté de S. M. ay accoustumé de joindre une passion au devoir, acquise par une habitude de près de 3. ans, que j'ay l'honneur de conduire sous le grand commandement d'entre leurs Ma^{tes} et mes v^{res}.)

Le sieur Garret a produit aussi son oyle dans la liste des officiers qui vous demander. et m'en ayant écrit l'autorisation par son Lettre, sans que celle qui vous avec prins la peine de m'irriter en f^{ait} mention, s. d. a. N^{ostre} l'ij condiscendre. Car, Monsieur, comme vous avec commise à mesgnois, le possible et l'impossible lui sont de mesme consideration, quand il s'agissoit de donner satisfaction de satisfaction à la Reine. Ne perdez pas, si il vous plait, la patience à attendre le paiement des 300. V. francs. Ne parviendront en brief. S. d. ne fait point de bonne chose à demij. un peu d'accorde qui s'ij. N^{ostre} venue d'Abre Ceu' par de certains ordres très rigoureux que le Roy a receu par ce mesme porte. Si vous pouvez la peine de vous en informer, vous trouverez que je vous dir^{ois} et non seulement aussi quand je parle de S. M. à jamais.

